

# CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX



## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

**DU LUNDI 19 JUIN 2023**

**A LA SALLE DES MARIADOULES, ARAN**

(Ouverture à 20h00 - Clôture 21h20)

**TABLE DES MATIÈRES**

1.	APPEL NOMINAL	3
2.	APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	3
3.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI 2023	3
4.	COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL	4
5.	DÉPÔTS D'INITIATIVES, MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS	5
6.	PRÉAVIS 09/2023 - RAPPORT DE GESTION 2022	5
7.	PRÉAVIS 10/2023 - COMPTES 2022	8
8.	PRÉAVIS 11/2023 - GRANDVAUX - CHEMIN DE LA BRANCHE ET ROUTE DE CRÉTAZ - ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET PLUVIALES ET RÉFECTION SECTORIELLE DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE	11
9.	PRÉAVIS 13/2023 - RÉVISION DU RÈGLEMENT DU CONSEIL COMMUNAL DU 7 SEPTEMBRE 2016 - MODIFICATION DES ARTICLES 11, 38, 39, 40, 58, 62, 65, 69, 101 ET 110	12
10.	RAPPORT-PRÉAVIS 12/2023 - RÉPONSE AU POSTULAT DE M. GILLES DANA, MME VALÉRIE HILL ET CONSORTS « PLANIFICATION POUR UN DÉPLOIEMENT MAÎTRISÉ DES ANTENNES 5G » DU 6 FÉVRIER 2023	14
11.	ÉLECTION DU BUREAU DU CONSEIL	14
12.	NOMINATION ASCL	15
13.	COMMUNICATION 04/2023 - CRÉATION DU SERVICE URBANISME, ÉNERGIE-DURABILITÉ & POLICE DES CONSTRUCTIONS - REMANIEMENT DES DICASTÈRES	15
14.	COMMUNICATION 05/2023 - IMAGE DIRECTRICE BOURG DE CULLY	15
15.	COMMUNICATION 06/2023 - PLAN ÉNERGIE ET CLIMAT COMMUNAL	15
16.	RAPPORTS COMMISSIONS INTERCOMMUNALES - AIEJ ET APOL	15
17.	COMMUNICATIONS MUNICIPALES	16
18.	PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS	18

M. Sébastien Hope Weber, Président du Conseil communal, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil communal, de la Municipalité et à M. Yves Sesseli, boursier et M. Pierre-Alain Genton, huissier.

Il salue également la présence de la presse représentée par M. E. Moser du journal Le Courrier, M. Cl. Beda du 24heures, ainsi que tout le public présent.

## 1. APPEL NOMINAL

Le membre se lève à l'appel de son nom.

La secrétaire procède à l'appel nominal :

PRÉSENTS :	Conseillers municipaux	7
	Mme et MM. Evelyne Marendaz-Guignet, Raymond Bech, Jean-Yves Cavin, Jean-René Gaillard, Jean-Pierre Haenni, et Jean Christophe Schwaab	6
ABSENT EXCUSÉ	M. Jean-Paul Demierre	1
	Conseillers communaux selon la liste de présence	48
ABSENTS EXCUSÉS :	Mmes et MM. Anne Baehler Bech, Nicolas Blanc, Candida da Silva, Léon Denisart, Blaise Duboux, Vivian Gaudin, Lionel Gfeller, Izia Indermühle, Elodie Parisod, Jane Potin et Olivier Veluz	11
ABSENTE NON EXCUSÉE	Mme Carline Cuénoud	1

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

## 2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour du 9 mai 2023 a été modifié.

Tous les conseillers-ères ont reçu l'ordre du jour modifié le 16 juin 2023 avec les modifications suivantes :

### Ajouts :

12. Nomination ASCL
13. Communication 04/2023 - Création du service Urbanisme, énergie-durabilité & police des constructions - Remaniement des dicastères
14. Communication 05/2023 - Image directrice bourg de Cully
15. Communication 06/2023 - Plan énergie et climat communal
16. Rapport commissions intercommunales - Rapports AIEJ et APOL

L'ordre du jour modifié est passé au vote et approuvé à l'unanimité.

## 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI 2023

Chacun-e a reçu copie de ce procès-verbal, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

### M. B. Rufi :

P. 15, dernière ligne : et le bassin arrêté.

**Mme N. Pfeiffer :**

P. 8, dernier paragraphe : .... mais elle la laisse particulièrement sur sa **faim** au lieu de *fin*.

Le Président passe au vote le procès-verbal. Il est accepté à l'unanimité.

Mme Catherine Fonjallaz est remerciée pour son travail.

#### 4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL

**Le Président :**

##### ➤ Votation fédérale - 18 juin 2023

**Le Président :**

Lors de la procédure du dépouillement des votations, nous avons communiqué les résultats des votations relativement tard. Ceci est dû à une panne de serveur d'une société externe de la commune. Nous ne pouvions pas nous connecter pour scanner et contrôler les cartes de votes informatiquement. Nous avons réussi à nous connecter à Votelec seulement à 12h30.

Il remercie notre boursier M. Yves Sesseli pour le dépannage dominical résolu grâce à ses contacts.

Le scanner Suisse Vote pour le dépouillement fonctionne parfaitement. Cela facilite grandement le travail des scrutateurs. L'effectif est divisé par 2.

**Participation : 50.87%**

Objets soumis au vote	Résultats						
	Rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	NON	%
<b>Fédéral</b>							
1. Arrêté fédéral du 16 décembre 2022 sur une imposition particulière des grands groupes d'entreprises (Mise en œuvre du projet conjoint de l'OCDE et du G20 sur l'imposition des grands groupes d'entreprises).	1'758	57	1	1'700	1'481	219	50.87
2. Loi fédérale du 30 septembre 2022 sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (LCI)	1'758	16	0	1'742	1'281	461	50.87
3. Modification du 16 décembre 2022 de la loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (Loi COVID-19)	1'758	43	1	1'714	1'215	499	50.87
<b>Cantonal</b>							
Initiative populaire cantonale "Pour la protection du climat"	1'758	41	1	1'757	1'099	617	50.87

➤ **Prochaines votations**

**Elections fédérales**

- 22 octobre 2023 - Elections du Conseil des Etats et du Conseil national
- 12 novembre 2023 - 2ème tour des élections fédérales

Les volontaires pour le dépouillement peuvent s'annoncer auprès de la secrétaire ou de la future présidente.

➤ **Dates des prochaines séances du Conseil en 2023 :**

Séance du Conseil	Heure	Lieux -
09.10.2023	20h00	Salle des Mariadoules, Aran
08.12.2023	17h00	Salle Davel, Cully et repas suit

## 5. DÉPÔTS D'INITIATIVES, MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS

Il n'y a pas de dépôt.

## 6. PRÉAVIS 09/2023 - RAPPORT DE GESTION 2022

Chacun-e a reçu copie du rapport de la Commission de gestion 2022, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Le Président demande au rapporteur de la Commission de gestion de lire les conclusions de son rapport.

**M. F. Pittet:**

Concernant la gestion et les comptes, il fait une explication générale pour les 2 préavis.

La Commission de gestion s'est réunie en début d'année pour choisir le thème elle allait creuser pour l'exercice 2022. Comme déjà annoncé dans le rapport de l'année dernière, nous nous sommes concentrés sur l'administration générale, le greffe, la bourse communale, les RH et les différents thèmes qui dépendent du dicastère de M. le Syndic.

Nous avons établi une liste de questions à l'attention des chefs de services concernés. Une rencontre avec ces derniers et M. le Syndic s'est tenue le 13 mars 2023. Les questions ayant été envoyées en avance, les réponses étaient bien préparées et la soirée a été constructive. Une nouveauté cette année, avant notre séance à l'Ancien Pressoir de la Maison jaune à Cully, nous avons pu visiter les nouvelles archives de la Commune aux Fortunades, ainsi que les 2 bâtiments qui abritent l'administration, à savoir l'ancien bâtiment de la BCV et la Maison jaune à Cully. Malgré certaines craintes concernant la venue des membres de la Cogest dans ces locaux, la visite a été très agréable et enrichissante et les contacts constructifs et intéressants.

Les comptes ainsi que le rapport de gestion de la Municipalité ont été envoyés à la Cogest le 5 mai 2023. Elle a examiné ces documents et a préparé une série de questions qui ont été transmises à l'avance à la Municipalité en vue d'une rencontre le 22 mai 2023 en présence de M. le Syndic et du boursier, M. Yves Sesseli. Toutes nos questions ont trouvé une réponse et les principales ont été transcrites dans le rapport de la Cogest que les conseillers-ères ont reçu dans les délais.

Cette année, la Cogest a travaillé selon le nouveau règlement du Conseil communal. Notre rapport a donc été transmis 20 jours avant la séance de ce soir à la Municipalité afin qu'elle prenne connaissance

de nos observations et de nos vœux. Pour rappel, les observations sont des constatations positives ou des critiques, mais n'appellent pas forcément une réponse de la Municipalité. A l'inverse des vœux, qui appellent une prise de position de la Municipalité et un suivi de la Cogest. Cette année, il n'y avait pas l'obligation de travailler ainsi et la Municipalité n'a pas souhaité prendre position sur les vœux de l'exercice 2022 et in fine les transmettre au Conseil communal 10 jours avant la séance de ce soir.

Une série de réponses concernant des points de suivi de l'exercice 2021 ont été transmis à la Cogest le 6 juin 2023, mais cette dernière n'a pas eu le temps de les intégrer au rapport que les conseillers-ères ont reçu. Ces réponses feront parties du rapport sur l'exercice 2023.

Si le nouveau règlement du Conseil entre en vigueur d'ici la fin de l'année, une séance de coordination avec la Municipalité, le greffe, la Cofin et le Bureau sera nécessaire afin de partir sur de bonnes bases pour le traitement de l'exercice 2023.

La Cogest recommande aux conseillers-ères d'adopter les conclusions du rapport de gestion de la Municipalité, soit d'approuver la gestion relative à l'exercice 2022 et d'en donner décharge à la Municipalité.

Avant de passer en revue le rapport de gestion 2022 dicastère par dicastère, le Président demande à chaque intervenant de bien vouloir, avant de poser sa question, **préciser la page et le paragraphe** auxquels elle se rapporte.

Le Président passe en revue tous les dicastères.

#### **AUTORITÉS - p. 5 à 17**

La discussion est ouverte.

#### **Mme M. Schopfer :**

P. 22, art. 5.1 -Rapport de la Commission de gestion - Commissions municipales.

Voici les points qui l'interpellent et pour lesquels elle a des questions.

Pourquoi tous les partis ne sont-ils pas représentés dans les commissions municipales ? De plus, pour quelles raisons le nombre de membres varie-t-il selon les commissions ? Existe-t-il une limitation du nombre des personnes ?

Nous pouvons lire dans le rapport de la Commission de gestion que le règlement détaille différents points, tels que la nomination, la durée de fonctionnement, etc. et que ces derniers, pour l'heure, sont hors de portée du public. Est-ce que les conseillers-ères communaux-ales ont accès à son contenu ?

#### **Le Président :**

Nous passons en revue le rapport de gestion 2022 de la Municipalité et non pas celui de la Cogest, mais il lui est répondu de suite par M. F. Pittet.

#### **M. F. Pittet :**

La composition des commissions municipales, si c'est ça la question, est faite par la Municipalité. Il n'y a rien dans notre règlement qui règle cette composition. Pour les partis représentés, on a l'exemple de la commission d'urbanisme où il y a des professionnels. Les partis ne sont pas représentés parce qu'il y a beaucoup de gens qui sont externes au Conseil communal. Ce sont des commissions consultatives qui permettent d'épauler la Municipalité pour son travail et qui ne sont pas forcément politiques.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

#### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET POLICE DES CONSTRUCTIONS - p. 18 à 34**

La discussion est ouverte.

**M. J. Cuénoud :**

P. 34 - Naissances - Nécrologie

Il n'y pas les noms des personnes. Les 6 derniers rapports de gestion les mentionnaient. Pour quelle raison dans le rapport de gestion 2022, il n'y pas de nom mentionné ?

**M. J.-P. Haenni, Syndic :**

C'est une question de confidentialité.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

**ECOLES, TOURISME, CULTURE ET ASSAINISSEMENT - p. 35 à 47**

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Le Président clôt la discussion.

**URBANISME, COMMUNICATION ET DURABILITE - p. 48 à 54**

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Le Président clôt la discussion.

**SECURITE, SPORTS, MANIFESTATIONS, PORTS ET RIVES - p. 55 à 70**

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Le Président clôt la discussion.

**DOMAINES ET VOIRIE - p. 71 à 81**

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Le Président clôt la discussion.

**PATRIMOINE BÂTI, BIBLIOTHEQUE ET PAROISSES - p. 82 à 93**

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Le Président clôt la discussion.

**INFRASTRUCTURES ET MOBILITE - p. 94 à 110**

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Le Président clôt la discussion.

**Questions générales sur le rapport?**

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote le préavis 09/2023 tel que **présenté**.

**CONCLUSIONS****LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU**

Vu le préavis n°09/2023 de la Municipalité du 1<sup>er</sup> mai 2023;

Oùï le rapport de la Commission de gestion;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide**

à l'unanimité

**d'approuver** la gestion relative à l'exercice 2022 et d'en donner décharge à la Municipalité.

**7. PRÉAVIS 10/2023 - COMPTES 2022**

Chacun-e a reçu la brochure des comptes pour l'exercice 2022, ainsi qu'une copie du rapport de la Commission de gestion, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

Le Président demande au rapporteur de la Commission de gestion de lire les conclusions de son rapport.

**M. F. Pittet:**

C'est la dernière fois que la Cogest présentera les comptes au Conseil. L'année prochaine, ce sera la Cofin, si le règlement révisé du Conseil communal entre en vigueur.

Il lit les conclusions et la Commission de gestion propose **d'approuver** les comptes pour l'année 2022 tels qu'ils sont présentés, selon le préavis 10/2023.

**Le Président :**

Comme de coutume nous allons analyser cette brochure chapitre par chapitre.  
Une fois tous les chapitres passés en revue, on votera sur le préavis.

Afin de passer en revue les comptes 2022 chapitre par chapitre, le Président demande à chaque intervenant de bien vouloir, avant de poser sa question, **préciser la page, le paragraphe et le numéro de compte, auxquels celle-ci se rapporte.**

Une fois tous les chapitres passés en revue, nous voterons sur le préavis.

**PRÉAVIS MUNICIPAL NO 10/2023 - COMPTES 2022 - p. 5 à 19**

La discussion est ouverte.

**M. B. Rufi :**

Avant de passer aux conclusions qui sont à la p. 18 du rapport, pourrait-on avoir les conclusions ou le contenu du rapport de révision de la société ? On en parle à nulle part.

**M. Y. Sesseli, boursier :**

La Cogest a eu l'entier du rapport de l'audit de révision des comptes communaux et n'a soulevé aucun élément contraire aux lois, règlements et autres.

**M. B. Rufi :**

La Cogest n'en parle à nulle part.

**M. F. Pittet :**

Sauf erreur, la Cogest en a fait 1 ou 2 fois mention dans son rapport. On n'a pas fait de chapitre particulier concernant ce rapport de révision, car il répondait à peu près à toutes nos interrogations qu'on s'était faites l'année passée. C'est vrai qu'on n'a pas fait un chapitre dédié à ça. Pour nos interrogations de l'année passée, cette année elles étaient « réglées », mais on y a eu accès, on l'a lu, et on en a pris connaissance. Il peut les dire le temps de retrouver le document.

**M. B. Rufi :**

Il a une question sur les chiffres qui sont évoqués dans le rapport à la p. 15, on parle du taux d'intérêt moyen de notre dette de 0.671%. A la p. 93, tableau des emprunts, on parle de 0,741%. Il a refait les calculs et arrive à 0.729% env. Donc d'où sort ce chiffre de 0.671% ?

Il propose que la réponse à cette question soit donnée à un prochain Conseil. Il n'y a pas besoin de la donner ce soir. S'il y a une correction nécessaire, elle peut être apportée ultérieurement.

**M. F. Pittet :**

A la page 11 du rapport de l'auditeur sur les comptes communaux sur la situation 2022, **le budget** des dépenses est globalement tenu par rapport au budget.

Les recettes fiscales sont supérieures au budget de 3,7 millions. Le budget 2023 prévoit des recettes inférieures de CHF 373'000.- par rapport à celles réalisées en 2022.

La comptabilité est bien tenue et de manière régulière. Elle permet de présenter des résultats et situations intermédiaires à tout moment.

**Les dépenses thématiques.** Depuis l'exercice 2006, chaque commune doit compléter un formulaire comme support complémentaire au calcul de la péréquation, ceci pour chaque exercice.

Nous avons examiné ce document pour l'année 2022 et avons conclu au bien-fondé de son contenu.

**La TVA.** Les communes y sont soumises, sous certaines conditions, autorité par autorité. La commune de Bourg-en-Lavaux est obligatoirement affiliée à la TVA pour le service des eaux, pour l'épuration, les ordures ménagères, les vignes et les places de parc. Les décomptes TVA ont été établis.

Un contrôle TVA a eu lieu courant 2019. Quelques ajustements ont eu lieu, notamment l'eau des vignes offerte, provoque une importante diminution de la récupération de la TVA. Il a été décidé de ne soumettre que le réseau d'eau, et non pas le réseau d'eau des vignes. De même, seuls les déchets taxés sont soumis à la TVA, et non pas les déchets non urbains, comme cela se pratique dans d'autres communes.

**M. B. Rufi :**

Il demande la date de signature du rapport et le nom de la fiduciaire.

**M. F. Pittet :**

Il n'a pas la version signée et le nom de la fiduciaire.

Le Président clôt la discussion.

**CHAPITRE 1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - p. 20 à 27**

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Le Président clôt la discussion.

**CHAPITRE 2 - FINANCES - p. 28 à 30**

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Le Président clôt la discussion.

**CHAPITRE 3 - DOMAINES ET BÂTIMENTS - p. 31 à 51**

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Le Président clôt la discussion.

**CHAPITRE 4 - TRAVAUX - p. 52 à 62**

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Le Président clôt la discussion.

**CHAPITRE 5 - INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES - p. 63 à 65**

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Le Président clôt la discussion.

**CHAPITRE 6 - POLICE - p. 66 à 68**

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.  
Le Président clôt la discussion.

**CHAPITRE 7 - SÉCURITÉ SOCIALE - p. 69 à 70**

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.  
Le Président clôt la discussion.

**CHAPITRE 8 - SERVICES INDUSTRIELS - p. 71 à 75**

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.  
Le Président clôt la discussion.

**RÉCAPITULATION DES CHARGES ET REVENUS - p. 76**

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.  
Le Président clôt la discussion.

**TABLEAU RÉCAPITULATIF DES CHARGES D'ENTRETIEN IMMOBILIER - p. 77 à 79**

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.  
Le Président clôt la discussion.

**TABLEAU DES CHARGES ET REVENUS SELON LA NATURE COMPTABLE - p. 80 à 81**

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.  
Le Président clôt la discussion.

**TABLEAU DE RÉSULTAT - p. 82 à 83**

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.  
Le Président clôt la discussion.

**BILAN - p. 84 à 86**

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.  
Le Président clôt la discussion.

**INVENTAIRE DES TITRES, TABLEAU DES INVESTISSEMENTS, TABLEAU DES EMPRUNTS COMMUNAUX, PATRIMOINE COMMUNAL - p. 87 à 102**

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.  
Le Président clôt la discussion.

**LISTE DES ENTENTES INTERCOMMUNALES ET ÉLÉMENTS DE COMPTES - p. 103 à 124**

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.  
Le Président clôt la discussion.

**Le Président** demande si quelqu'un désire s'exprimer de façon globale sur les comptes 2022.

**M. Ch. Currat :**

La Cofin se réjouit de ces comptes forts positifs. Elle rappelle à ce propos la demande faite dans son rapport de décembre 2022 sur le budget 2023, page 3, qui est, une fois les comptes connus, de communiquer au Conseil l'incidence des résultats 2022 sur la planification financière de notre commune et peut-être aussi déjà à ce stade sur les intentions effectives de la Municipalité concernant le taux d'imposition. Nous rappelons qu'une éventuelle augmentation du point d'impôt a été présentée dans la communication 09/2022 et dans la presse.

Cette opération pourrait prendre la forme d'une mise à jour du document de planification financière contenu dans la communication 09/2022, sachant que le Conseil votera, comme d'habitude, sur le point d'impôt 2024 avant le budget 2024 et que cette information sera importante à ce moment. De même que notre Conseil se prononce tout au long de l'année sur des projets d'investissements.

En conclusion : une telle mise à jour devrait ainsi être transmise au plus vite, les chiffres étant maintenant connus, mais au plus tard avant la séance sur le point d'impôt. La Cofin est consciente qu'habituellement, on met à jour un tel document pour le budget, mais nous trouvons utile une mise à jour de ce document de planification fort apprécié, une deuxième fois pendant l'année, une fois les comptes connus.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote le préavis 10/2023 tel que **présenté**.

### CONCLUSIONS

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

Vu le préavis N° 10/2023 de la Municipalité du 1<sup>er</sup> mai 2023;

Oùï le rapport de la Commission de gestion;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide**

à l'unanimité

**d'approuver les comptes 2022 tels qu'ils sont présentés.**

Le Président remercie le boursier et son équipe pour leur travail.

#### **8. PRÉAVIS 11/2023 - GRANDVAUX - CHEMIN DE LA BRANCHE ET ROUTE DE CRÉTAZ - ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET PLUVIALES ET RÉFECTION SECTORIELLE DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE**

Chacun-e a reçu copies des rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de lire les conclusions de son rapport.

**M. Ch. Currat**

Il se réfère à son rapport, lit les conclusions et propose **d'accepter** le préavis 11/2023 tel que présenté.

Le Président demande au rapporteur de la Commission ad hoc de lire les conclusions de son rapport.

**M. M. Noël :**

Il lit les conclusions et propose **d'accepter** le préavis 11/2023 tel que présenté.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée

Le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote le préavis 11/2023 tel que **présenté**.

**CONCLUSIONS**  
**LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX**

Vu le préavis N° 11/2023 de la Municipalité du 1<sup>er</sup> mai 2023 ;  
Où le rapport de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;  
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide**  
à l'unanimité

1. d'autoriser la Municipalité à exécuter les travaux de réalisation des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées et de la conduite d'eau potable au chemin de la Branche et à la route de Crétaz ;
2. d'octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 1'780'000.- hors taxes ;
3. de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
4. d'amortir l'investissement relatif à la réalisation des collecteurs de CHF 1'569'000.- sur une durée de 30 ans, à raison de CHF 52'300.- par année (chapitre 461), la première fois au budget 2024 ;
5. d'amortir l'investissement relatif à l'eau par les subventions ECA estimées à CHF 17'000.- et le solde de CHF 194'000.- sur une durée de 30 ans, à raison de CHF 6'500.- par année (chapitre 811), la première fois au budget 2024.

<b>9. PRÉAVIS 13/2023 - RÉVISION DU RÈGLEMENT DU CONSEIL COMMUNAL DU 7 SEPTEMBRE 2016 - MODIFICATION DES ARTICLES 11, 38, 39, 40, 58, 62, 65, 69, 101 ET 110</b>
--

Chacun-e a reçu copie du rapport de la Commission ad hoc, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Le Président demande au rapporteur de la Commission ad hoc de lire les conclusions de son rapport.

**Mme F. Gross :**

Elle se réfère à son rapport, lit les conclusions et propose **d'accepter** le préavis 13/2023 tel que présenté.

Elle remercie ses collègues de la Commission ad hoc pour la qualité des échanges.

La discussion est ouverte.

**La Municipalité** propose l'amendement suivant :

**Art. 39 al. 8**

La commission des finances obtient de la municipalité un accès illimité aux documents financiers, y compris ceux relatifs à l'exercice financier en cours, dans la mesure où ceux-ci sont utiles à l'exercice de son mandat. Demeure réservé l'accès aux documents dont un intérêt privé ou public justifie à ce qu'il soit tenu secret (cf. art. 40).

**Exposé des motifs :** Selon l'art. 93e LC, les documents que la Municipalité doit fournir aux commissions chargées d'examiner les comptes portent sur l'exercice écoulé et non pas sur l'exercice en cours, car cela relèverait de la cogestion (cf. aussi EQUÉY, Aspects juridiques de l'institution communale en droit vaudois – la répartition des attributions entre autorités communales et le pouvoir de contrôle du conseil sur l'activité de la Municipalité en droit vaudois in RDAF 2010, Hors-série, p. 1ss., p. 106).

**Mme D. Nagy :**

Elle revient sur l'art. 39, pour apporter une précision. Cette mention-là par rapport à cet exercice financier auquel la Cofin peut avoir accès était mentionnée à l'art. 40 avant dans le préavis qu'on avait accepté en octobre dernier et puis, cette fois-ci on l'a intégrée à l'art. 39, parce que l'art. 40 répond en fait du droit d'investigation des commissions de surveillance et c'était plus juste finalement de le mettre à l'art. 39.

La position de la DGAIC par rapport à cet article est la suivante. C'est qu'elle accepte cette disposition dans le sens où il faut l'appliquer conformément à la loi sur les communes, c'est-à-dire que l'exercice financier en cours reste valable uniquement dans le cadre de l'examen d'un préavis financier, et non pas pour l'examen des comptes.

Le Bureau a statué, c'est assez clair en fait, que la Commission des finances doit avoir accès à l'exercice financier en cours pour analyser les préavis, ce qu'elle fait déjà. Voilà, pour la précision.

**Mme F. Gross :**

Elle revient sur l'art. 39, notamment sur la recommandation de la Commission ad hoc, mais il est clair que cette modification nous la trouvons cohérente, ça c'est sûr. Maintenant, on pense intéressant que le Conseil communal ait une vision globale du suivi des crédits supplémentaires et dépenses imprévisibles et exceptionnelles qui sont traitées par la Cofin et on pensait que la recommandation qu'on pouvait faire notamment à la Cofin, c'est de faire figurer ces éléments-là dans le rapport sur les comptes, voir éventuellement avec la Cogest dans le rapport de gestion en coordination pour que le Conseil communal puisse avoir vraiment une vision globale de ces éléments qui sont validés par la Cofin et qui ne passent pas forcément devant le Conseil communal.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote **l'amendement** de la Municipalité :

**Art. 39 al. 8**

La commission des finances obtient de la municipalité un accès illimité aux documents financiers, ~~y compris ceux relatifs à l'exercice financier en cours~~, dans la mesure où ceux-ci sont utiles à l'exercice de son mandat. Demeure réservé l'accès aux documents dont un intérêt privé ou public justifie à ce qu'il soit tenu secret (cf. art. 40).

Il est **refusé** par 34 voix contre et 13 abstentions.

Le Président passe au vote le préavis 13/2023 tel que **présenté**.

**CONCLUSIONS**  
**LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU**

Vu le préavis N° 13/2023 de la Municipalité du 1<sup>er</sup> mai 2023 ;  
Où le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude ;  
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide**

à l'unanimité

1. d'adopter tel que présenté, avec les modifications des articles 11, 38, 39, 40, 58, 62, 65, 69, 101 et 110, le projet de révision du règlement du Conseil communal ;
2. de fixer l'entrée en vigueur du nouveau règlement dès son approbation par la Cheffe du Département des institutions, du territoire et du sport le délai référendaire et de requête à la Cour constitutionnelle échu.

Acclamations.

**10. RAPPORT-PRÉAVIS 12/2023 - RÉPONSE AU POSTULAT DE M. GILLES DANA, MME VALÉRIE HILL ET CONSORTS « PLANIFICATION POUR UN DÉPLOIEMENT MAÎTRISÉ DES ANTENNES 5G » DU 6 FÉVRIER 2023**

Chacun-e a reçu copie du rapport de la Commission ad hoc, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Le Président demande au rapporteur de la Commission ad hoc de lire les conclusions de son rapport.

**Mme A. Arbel :**

Elle se réfère à au rapport de la Commission ad hoc, lit les conclusions et propose **d'accepter** le rapport-préavis 12/2023 tel que présenté.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote le rapport-préavis 12/2023 tel que **présenté**.

**CONCLUSIONS  
LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX**

Vu le rapport-préavis n° 12/2023 de la Municipalité du 1<sup>er</sup> mai 2023 ;  
Où le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude ;  
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide**  
par 46 voix pour et 1 abstention

de prendre acte de la réponse de la Municipalité au postulat de M. Gilles Dana, Mme Valérie Hill et consorts « Planification pour un déploiement maîtrisé des antennes 5G » et de le classer.

**11. ÉLECTION DU BUREAU DU CONSEIL**

Pour l'année allant du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024 le Bureau se composera des membres suivants :

Présidente :	Daniela Nagy - Vert-e-s et Ouvert-e-s
1 <sup>er</sup> vice-Président :	Loïc Desfayes - Vert'Libéraux
2 <sup>ème</sup> vice-Président :	Laurent Berthet - PLR-ICD
Scrutateur :	Léon Denisart - PSIG

Scrutatrice : Elodie Parisod - PLR-ICD  
Scrutatrice suppléante : Aurélie Badoux - BEL Action  
Scrutatrice suppléante : Eliane Potterat - BEL Action  
Secrétaire suppléant : Jérémy Berthet

Ils-elles sont élu-es avec acclamations.

## **12. NOMINATION ASCL**

Mme Eliane Potterat, BEL Action, démissionne.  
Mme Mélanie Weber, BEL Action, est proposée et est élue avec acclamations.

## **13. COMMUNICATION 04/2023 - CRÉATION DU SERVICE URBANISME, ÉNERGIE-DURABILITÉ & POLICE DES CONSTRUCTIONS - REMANIEMENT DES DICASTÈRES**

Chacun-e a reçu copie de cette communication. Il n'est pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

## **14. COMMUNICATION 05/2023 - IMAGE DIRECTRICE BOURG DE CULLY**

Chacun-e a reçu copie de cette communication. Il n'est pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte.

### **Mme N. Pfeiffer :**

Elle demande si le lien du document est sur le site de la commune ou sur Extranet ? Il lui est répondu qu'il est bien sur le site de la commune.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

## **15. COMMUNICATION 06/2023 - PLAN ÉNERGIE ET CLIMAT COMMUNAL**

Chacun-e a reçu copie de cette communication. Il n'est pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

## **16. RAPPORTS COMMISSIONS INTERCOMMUNALES - AIEJ ET APOL**

Chacun-e a reçu copies de ces communications. Il n'est pas procédé à leur relecture.

La discussion est ouverte.

### **M. S. Massy :**

Une question. Au bas du rapport de l'APOL, il est mentionné 33'917 nuitées et dans le rapport des comptes, il est mentionné 41'130 nuitées en 2022. Pourquoi cette différence ?

**M. R. Bech, Municipal :**

Il s'agit des taxes de séjour répertoriées qui donnent le nombre.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

**17. COMMUNICATIONS MUNICIPALES****M. Jean-Pierre Haenni, Syndic :**

Une question concernant l'élection du Bureau. Est-ce que les membres ne devraient pas être proposés et élus formellement par le Conseil?

**Le Président :**

A l'art. 12 du règlement du Conseil communal il est mentionné « Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en est faite au procès-verbal. ».

D'autre part, l'année passée, cela s'est fait de la même manière. Ceci pour qu'il y ait un tournus, entre autres, de présidents-es de chaque parti du Conseil qui passent au Bureau pendant la législature de 5 ans.

**M. Jean-Pierre Haenni, Syndic :**

A la suite, il félicite la nouvelle Présidente du Bureau et lui souhaite beaucoup de plaisir dans cette nouvelle fonction. (Acclamations)

Puis, il remercie toutes et tous pour l'acceptation des rapports de gestion et des comptes, ainsi que de tous les préavis présentés ce soir, parce que c'était vraiment à l'unanimité.

Les comptes se présentent nettement mieux que prévu. Tant mieux. Cela nous réjouit. Il y a 2-3 petites choses qui vont s'ajouter à ça. Mais non seulement les comptes sont bons, mais il y a les nouvelles péréquation intercommunale vaudoise (NPV) et participation à la cohésion sociale (PCS) qui sont sur pied. Il y a eu des discussions avec le Conseil d'Etat, l'UCV et l'Association des Communes Vaudoise (AdCV) et ils ont trouvé un accord qui doit être validé le 27 juin 2023 par l'assemblée de l'Union des Communes Vaudoises (UCV). Dans ce cadre-là, la commune de Bourg-en-Lavaux va payer un demi-million de moins à cette facture sociale et à cette péréquation pour les années à venir.

Sur le plateau de la Gare, des nouveaux habitants sont déjà arrivés et il y en a encore qui vont arriver les 25-26 juin 2023. Donc, on a pas mal d'appartements qui se remplissent. La dernière tranche, au fond de la place de la Gare est en train de se construire, ce qui fait que fin 2025, il y aura encore des nouveaux habitants qui vont arriver. Tout ceci va faire des rentrées fiscales supplémentaires pour la commune de Bourg-en-Lavaux.

On a vendu la parcelle O et encaissé cette semaine les 6 Mio. Tout cela fait du bien dans l'escarcelle de la commune et cela pousse clairement la Municipalité à la réflexion concernant le futur taux d'imposition pour 2024. Elle n'a pris aucune décision à ce jour, mais elle y réfléchit, parce qu'on a des très bons comptes et un nouveau système de péréquation qui va nous coûter moins, ainsi que beaucoup plus d'habitants.

Il remercie :

- Le boursier, M. Yves Sesseli, pour sa présence ce soir et toute l'année.
- Mme Sandra Valenti avec son personnel pour le rapport de gestion. C'est une mine d'informations importantes et intéressantes. Cela donne un gros travail à notre administration.
- Notre huissier M. Pierre-Alain Genton qui est toujours ici disponible et fidèle au poste.

**M. Raymond Bech, Municipal**

Il se joint aux remerciements de M. le Syndic pour l'acceptation des préavis et en particulier pour le préavis 11/2023 et par ailleurs, il n'a pas d'autre communication.

**M. Jean-Yves Cavin, Municipal**

Il n'a pas de communication.

**M. Jean-Paul Demierre, Municipal**

M. J.-P. Demierre étant en vacances, il a chargé M. J.-P. Haenni, Syndic, de transmettre ses communications.

Sur l'initiative du Syndic, la Municipalité a le plaisir de recevoir M. Guy Parmelin, conseiller fédéral à la soirée du 1<sup>er</sup> août 2023. M. G. Parmelin nous a répondu cette semaine, il va prendre le bateau avec nous et fera un discours à la population de Bourg-en-Lavaux. Si le Syndic l'a invité, c'est parce qu'il le connaît depuis une trentaine d'années personnellement comme il est paysan comme lui. On n'a pas tout le temps un conseiller fédéral chez nous !

D'entente avec les sociétés locales, la Municipalité a décidé d'offrir les saucisses à la Fête du 1<sup>er</sup> août, afin d'arrêter de faire cette queue devant les stands. On offrira des saucisses à tout le monde et puis s'il y a des gens qui ne mangent pas de viande, il y aura quelque chose pour eux, car on a décidé d'arrêter de faire ces colonnes devant des raclettes. Donc finalement, on offrira tout ça. Ça ne coûte pas une fortune. C'est juste pour changer de pratique.

Et puis une information importante pour les gens qui habitent certains villages, le 1<sup>er</sup> juillet 2023, la route du lac sera fermée à la circulation pour la pose du goudron. En conséquence, il risque d'y avoir quelques soucis ce week-end sur la Corniche, spécialement pour les gens de Riex et Epesses.

**M. Jean-René Gaillard, Municipal**

Il espère un bon accueil à la **nouvelle gamme d'étiquettes** qui a pris un peu de temps pour sa réalisation, parce qu'on était parti sur un premier projet qui a été abandonné, et puis on a cherché à avoir quelque chose de plus épuré et sobre. Les conseillers-ères pourront apprécier son contenu puisque ce sera le millésime 2022, qu'on va déguster ce soir à l'apéritif, ainsi que toute la gamme de nos vins avec le visuel conforme des nouvelles étiquettes.

Il y aura quelques modifications par rapport à cette exécution : un petit écusson de la commune qui sera sur le dessus et une capsule de 60 mm. On n'a pas pu le faire avant, pour des questions de délais et de fournitures, parce qu'aujourd'hui, comme ça vient de l'Ukraine, on a beaucoup de problèmes, mais ça va venir et on aura le projet final pour le millésime 2023. Ce sera toute la gamme avec l'habillage conforme. Il y a également à revoir, à l'arrière de la bouteille, le QR code qui redirige sur le site de la commune. Il faut qu'on fasse des visuels, etc. Il y a encore un petit peu de travail pour que ce soit rapidement conforme avec la présentation de chaque vin.

Le **martelage** aura lieu le 7 juillet 2023, rdv à la station-service Jubin, à Forel, pour boire le café, après avec M. Benjamin Ciana, notre garde-forestier, et M. Damien Jordan, l'inspecteur cantonal, nous nous dirigerons vers nos forêts de Mont Paccaud qui est sur la rte des Tavernes, à la sortie de Forel, et ensuite au Grand-Jorat. Ce seront des marquages pour des coupes d'éclaircies. C'est une nouveauté, car maintenant on ne fait plus des coupes rases. Cela permet de profiter de l'encensement naturel et aussi comme c'est un peu plus compliqué de sortir le bois, on en sort moins, mais par contre on a des meilleurs résultats après pour les jeunes pousses. Ce sera suivi d'un apéro et d'une assiette du jour.

**Mme Evelyne Marendaz-Guignet**

Le Syndic a annoncé la bonne nouvelle. Depuis la date lointaine que le Conseil a décidé de vendre la parcelle O sur le plateau de la Gare et aujourd'hui, l'acte de vente formel a été passé et l'argent versé, mais c'est très récent. Notre boursier a été très détendu quand il a vu que le compte était alimenté. Le bâtiment des CFF devrait commencer à être occupé à partir de l'automne 2023.

Certains-es conseillers-ères ont répondu positivement à l'invitation au bouquet final du bâtiment Plant Robert le jeudi 22 juin 2023 et les habitants emménageront à partir de lundi 26 juin 2023. A cette inauguration, il y aura beaucoup de monde, mais on se réjouit énormément. C'est une étape qui n'est pas si facile à franchir, car pour nous c'est la première fois qu'on construit un immeuble de 16 appartements, avec un rez de chaussée, un sous-sol, un chauffage à distance, des servitudes de passage pour faire passer l'eau froide et le chaud. C'était un gros travail !

Nous aurons, selon le calendrier, un ordre pour aborder la suite du quartier qui est encore très occupé par les chantiers. Le quartier de la Gare prend forme, le permis de construire pour l'ouest du quartier est octroyé et le chantier va commencer. Il va durer jusqu'en 2025 et on espère qu'on aura tout fini pour de bon. On est en train de faire les décomptes.

En parallèle, elle avait annoncé qu'on restructurerait nos conciergeries. Actuellement, nous avons un poste au concours et puis à partir de la fin du mois de juin, tous les produits de nettoyage employés par la commune seront tous des produits biodégradables. On a changé tout le matériel de nettoyage et le personnel est formé aux nouveaux produits et techniques.

Cette étape de restructuration avance et nous passerons progressivement quand l'occasion s'en présente et qu'on a le budget, aux clés électroniques parce que ce n'est pas le « Vatican » à la commune de Bourg-en-Lavaux, mais le trousseau de clés est quand même énorme.

**M. Jean Christophe Schwaab, Municipal :**

Il n'a pas de communications.

## 18. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

La parole est ouverte.

**Mme N. Pfeiffer :**

Elle a 2 informations de la Commission de la culture de Bourg-en-Lavaux :

- le 7 juillet à 19h30, dès 10 ans, le spectacle de la Route Lyrique de l'Opéra de Lausanne qui s'appelle « L'île de Tulipatan » de Jacques Offenbach. Les billets sont à prendre sur le site de l'Opéra de Lausanne.
- Le spectacle « Le Mystère Davel », nous tenons un stand au marché du dimanche à Cully et les billets qui y sont vendus sont un petit peu moins cher que ceux que vous trouvez sur internet. Donc avis aux gens de la commune.

Une question à M. J.-R. Gaillard, Municipal. Qu'est-ce que vous avez prévu de faire par rapport aux 3 demandes que la commission ad hoc avait proposées dans son rapport sur le postulat des vignes. Elle n'était pas là la dernière fois, elle a pris connaissance de tout ça. Elle voulait savoir ce que vous avez prévu de faire par rapport à ça.

**M. J.-R. Gaillard, Municipal :**

Il va reprendre ses notes et reviendra vers elle pour lui répondre.

**M. G. Dana :**

Il a une question qui devrait être répondue par M. J.-P. Demierre, Municipal.

Il aimerait savoir comment se fait-il que sur les 6 plages publiques communales les panneaux d'information mentionnant une interdiction aux chiens aient été déboulonnés et remplacés depuis bientôt 2 mois par de nouveaux panneaux mentionnant « chien en laisse » en totale opposition avec le règlement de police communale du 7 octobre 2019 spécifiant dans son art. 96h « Les détenteurs d'animaux sont tenus de prendre toutes mesures utiles pour empêcher ceux-ci de pénétrer dans les

cimetières, les préaux et terrains scolaires, les commerces d'alimentation et les établissements de bains publics ».

Comme la quasi-totalité des centaines d'usagers quotidiens de nos établissements de bains publics, il s'étonne de cette nouvelle signalétique non conforme au règlement de police.

**M. J.-P. Haenni, Syndic :**

Il n'a pas bien compris la question. Les panneaux « interdiction chien » ont été enlevés et remplacés par panneaux « chien à tenir en laisse obligatoire ». Ça signifie qu'on ne doit pas laisser courir les chiens n'importe où. Ce n'est pas ça qui est voulu ?

On laissera répondre M. J.-P. Demierre. Il revient dans 10 jours, on lui dira de vous répondre.

**M. R. Baehler :**

Il souhaite la bienvenue à Mme Mélanie Weber au sein de l'ASCL et se réjouit à la prochaine séance de l'ASCL de son assermentation.

Acclamations.

**M. L. Béguelin :**

Une question concernant le plateau de la Gare, Cully. Il aimerait une petite confirmation concernant les toits. S'il se rappelle bien, le PPA de la Gare est prévu soit pour des toits plats végétalisés, ou pour des toits en carton. Qu'en est-il des 4 nouveaux bâtiments qui vont être construits, est-ce qu'ils seront avec des toits plats végétalisés, est-ce qu'ils auront des panneaux solaires, ou est-ce qu'ils seront avec des tentes solaires ?

**Mme E. Marendaz Guignet, Municipale :**

Les 4 prochains bâtiments auront des toits plats végétalisés et des panneaux solaires.

**M. L. Béguelin :**

Est-ce que le solaire et le végétalisé sont compatibles ? Qu'est-ce qui reste du végétal en fait sous les panneaux ?

**Mme E. Marendaz Guignet :**

Quand on met de la végétation, les panneaux sont posés moins à plat que s'il n'y a pas de végétation. Donc c'est compatible. Il y a de nombreux exemples partout avec de la végétation. C'est une végétation de terrain extensive. Ce n'est pas une végétation avec des arbustes, etc., mais il y a de la végétation avec les panneaux solaires.

D'ailleurs, l'effet bénéfique de la végétation sous les panneaux photovoltaïques est que ça les rafraîchit et améliore leur rendement.

**M. Ch.-H. Duboux :**

Il rebondit un petit peu sur les propos préalables de sa collègue, Mme M. Schopfer, concernant la Commission de développement durable. Il est bien conscient que cette commission est du ressort municipal, mais en regardant sur internet, il voit qu'elle est composée de 17 membres sous la houlette du Municipal M. J.-Y. Cavin et dans ces 17 membres, il n'y a aucun membre du PLR-ICD.

Il aimerait quand même qu'on veille à une certaine représentativité dans ces commissions, même s'il y a des gens qui sont tout à fait compétents, mais ça serait quand même de bon goût qu'on tienne aussi compte des différentes nuances d'opinions dans ces commissions. A fortiori, à la CDD, ils y en a qui ne sont pas élus. Ça ne le gêne pas plus que ça, il y en a qui sont redondants, parce qu'ils figurent aussi dans la Commission d'urbanisme pour laquelle il avait aussi émis un certain nombre de questions à l'époque qui sont restées lettre morte.

**M. J.-Y. Cavin, Municipal :**

La CDD accueille tout membre du PLR qui souhaiterait faire partie de cette commission et donner de son temps pour la durabilité au sein de notre commune et il accueille avec bienveillance toute candidature de tous les partis. Il y a beaucoup de personnes qui sont non politisées.

Le but de cette commission est vraiment de faire des choses, comme arracher des renouées, nettoyer les rives du lac Léman. De se salir quand il pleut, ou de proposer l'installation de panneaux solaires sur des sites éloignés de la commune, donc de faire des coopératives solaires. Le but est de réunir des gens qui ont envie de faire des choses. Ce n'est absolument pas une commission politique ou politisée et donc encore une fois si l'intégralité des membres présents du PLR-ICD veut participer et mettre la main à la pâte en arrachant des renouées, on a le samedi, chaque 3 semaines, et c'est avec grand plaisir qu'on vous accueille. Il y a vraiment beaucoup de renouées et si vraiment on s'y met tous, on va sûrement attaquer les rivages où il y a la verge d'or du Canada. Il y a bien à faire à ce niveau-là.

Pour la Commission d'urbanisme, il a l'impression qu'il y avait déjà répondu. Cette commission est instituée officiellement par le règlement de Cully et elle sera reprise dans le futur du PACOM et a vocation effectivement de conseiller la Municipalité lorsque des projets techniquement difficiles sont proposés à l'examen. Au niveau de la Police des constructions surtout et aussi en termes d'urbanisme, il y a dans le règlement de Cully, sauf erreur, l'obligation d'avoir un membre du Conseil communal, et là c'est M. Cardinaux, et puis les autres sont des membres professionnels, soit des architectes ou des architectes d'urbanisme paysagistes.

**Mme A. Gerig :**

Concernant la Commission des vignes. Est-ce qu'elle est aussi ouverte à des candidatures ?

**M. J.-R. Gaillard, Municipal :**

Comme l'a relevé M. J.-Y. Cavin, Municipal, On a essayé d'être en équité, mais c'est toujours compliqué. Et puis après avoir trop de monde non, car ce n'est pas évident lorsqu'on fait la tournée des vignes, etc. Bien sûr on pourrait introduire une personne « écologique » comme éventuellement M. Blaise Duboux ou une autre personne qui serait intéressée. On va y réfléchir.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

**Le Président :**

Après une année intense et très enrichissante, il est temps pour moi de céder ma place. Il remercie le Bureau pour le travail effectué, en particulier sur le nouveau règlement, le Conseil pour sa bienveillance et le travail effectué ainsi que la Municipalité et son équipe pour la bonne collaboration.

Il souhaite beaucoup de plaisir au nouveau Bureau pour la suite.

Acclamations.

Il clôt la séance à 21h20

Au nom du Conseil communal :

Le Président

La Secrétaire

Sébastien Hope Weber

Catherine Fonjallaz

Cully, le 21 août 2023